



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 09 décembre 2021

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 09 DÉCEMBRE 2021 18H30
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
M. Antoine Dreier

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel.

35 personnes sont présentes
04 personnes sont excusées
01 personne n'est pas excusée

Le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

Le Président annonce une petite modification sur les points suivants :

Point 9 : élection d'un/une membre et non d'un /une suppléant.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté.

2. Assermentation d'un membre du conseil :

M. Quentin Lavanchy étant absent ce soir, ce point est reporté à la prochaine séance.

3. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

M. Stéphane Pasche précise que ces propos ont mal été retranscrits au point no 10, dernier paragraphe, et il propose de faire un mot écrit pour clarifier son avis et il demande donc une correction du paragraphe concerné.

Le procès-verbal avec la correction demandée est accepté à l'unanimité, moins 3 absentions.

4. Communications du Bureau du Conseil

Le président remercie tout le bureau pour leur présence et leur efficacité lors de la journée des votations fédérales du 28 novembre.

En date du 5 décembre, le Président a reçu un courriel de démission immédiate de Mme Baechler-Jan, pour raison de déménagement. Le courriel se trouve sur la table si l'un/une des conseillers désirent en prendre connaissance.

Un rappel est fait pour obtenir les dernières informations manquantes pour le règlement des jetons de présence des conseillers à fin décembre.

5. Communications de la Municipalité

Le Syndic prend la parole pour confirmer qu'un repas post conseil aura bien lieu, préparé par M. Gilles Pradervand.

C'est la seule communication de la Municipalité.

6. Communications des délégués aux Associations intercommunales et régionales

La parole est demandée par M. Norbert Jotterand, concernant l'activité de l'AIEE.
La dernière séance a eu lieu le 01 décembre.

Au total 6 préavis ont été traités :

- 3 concernant le début de législature, les jetons de présence, les autorisations.
- 3 autres points plus important qui ont trait à :

Travaux de ventilation pour un montant de CHF 180'000, travaux qui ont déjà été effectués.
Le Budget 2022 a été validé et le montant total des charges à répartir entre les communes est de CHF. 796'150, soit +8 % sur le budget 2021.

Les nouveaux statuts ont été présentés et approuvés par le Conseil. Ils seront prochainement soumis aux différents conseils des trois villages.

Tous les préavis ont été acceptés. Il y aura une assemblée extraordinaire qui a été agendée
Au 10 mars 2022 afin d'élire la commission gestion finances suite à la démission de 2 membres et au très faible taux de participation lors de la dernière assemblée.

Il n'a pas été possible de repourvoir les deux places ainsi que de faire l'assermentation de plusieurs membres.

Le Président remercie M. Norbert Jotterand pour sa communication.
La parole n'est pas demandée par d'autres délégués.

7. Préavis No 08/2021 : Budget 2022

Le Président invite le rapporteur de la commission gestion – finances, à prendre la parole.
M. Charly Muller procède à la lecture du rapport de la commission.

Après lecture du rapport la commission vous propose d'accepter le préavis avec l'amendement suivant :

- ❖ Le poste 357.3141.008 " Terrain de sport - entretien " de CHF 35'000 est supprimé.

Le Président M. Antoine Dreier remercie M. Charly Muller et propose d'ouvrir la discussion, par poste du budget, pour mieux cibler les questions.

Rubrique 1 - Administration générale (pages 1-4)

Aucune demande de parole n'est faite.

Rubrique 2 - Finances (pages 5-6)

Aucune demande de parole n'est faite.

Rubrique 3 - Domaines et bâtiments (pages 7-12)

La parole est demandée par M. Norbert Jotterand.

Il désire tout d'abord revenir sur l'amendement proposé par la commission gestion /finances. Selon lui le montant de CHF 35'000 n'est pas forcément onéreux, il serait bon de savoir combien d'heures de travail sont effectuées par les employés pour faire le même service que les robots. Ces heures de travail récupérées pourraient être affectées à d'autres tâches et éviter de recourir à des entreprises externes pour les effectuer.

Selon M. Norbert Jotterand l'amendement proposé ne va pas dans le bon sens, et il est d'avis de refuser cet amendement.

Le Président précise que le vote sur l'amendement se fera avant le vote sur le budget dans sa globalité.

M. Norbert Jotterand reprend la parole et résume son avis, selon lui le gain serait d'environ 20 jours de travail, et des heures à ramasser l'herbe tondue.

Le Syndic, M. Didier Haldimann prend la parole pour le remercier de ses questions et lui répondre. Cette discussion sur le gain de temps a été fait par la commission avec les mêmes termes.

Les robots tondeuses pourraient effectivement permettre de gagner du temps de travail pour les employés. Les différents points exprimés par M. Norbert Jotterand sont les mêmes que ceux exprimés également par la Municipalité.

Sur la question du ramassage de l'herbe tondue, il n'est pas possible de quantifier exactement le poids total de celle du terrain de foot, car tout n'est pas pesé individuellement, avant d'être amené à la déchetterie.

S'il est nécessaire de passer par un préavis dans le futur, ces questions restent ouvertes et il faudra essayer d'avoir plus de détails (poids / coût). Le Syndic rejoint l'avis de M. Jotterand qu'en fine le montant de CHF 35'000 n'est pas si onéreux. La commission de gestion /finance l'exprime dans son rapport.

M. Jean-Pierre Perdrizat demande si au final il y a beaucoup d'heures supplémentaires actuellement pour les employés de la commune, cela serait un indicateur intéressant.

Si on pouvait réduire le total d'heures supplémentaires en utilisant ces robots-tondeurs, cela justifierait l'achat.

Le Syndic M. Didier Haldimann est tout à fait d'accord sur cet indicateur et il y a eu dans le passé des heures supplémentaires effectuées jusqu'à encore tout dernièrement.

Il précise qu'un quatrième employé a été engagé il y a peu et cela a donné lieu à une petite restructuration en relation avec les services externes.

Avant les employés étaient en tout trois et il y avait besoin d'un aide temporaire parfois.

Il s'avère que le total actuel des heures supplémentaires n'est pas un souci, et qu'il y a suffisamment de travail sur la commune pour ces quatre employés.

Les heures supplémentaires ont été débattues et mises dans les comptes 2020, sauf erreur. S'il devait y avoir maintenant des heures supplémentaires, elles seront reprises et non payées.

Mme. Hélène Saxer précise encore deux points importants :

- ❖ Selon les employés, avec ces robots-tondeuses automatiques il y a beaucoup moins de traitement chimique.
- ❖ Il est possible de mieux gérer leur temps de travail en les mettant en route le matin, et pendant que cette tonte se fait, ils sont occupés ailleurs.

Le Syndic la remercie et précise également que ces robots sont gérés via une application sur le Smartphone. C'est un responsable du BRP qui gère les terrains en fonction des matches et des entraînements. Les robots-tondeuses sont mis au garage pendant les matches, et ils sont sécurisés contre le vol/ avec un GPS intégré.

Tout ceci est de la technologie futuriste et cela va solliciter beaucoup moins en interne les employés de la commune.

Il est à relever que par exemple quand la pluie tombe, les robots-tondeuses sont en activité. Dans le cas de cet été 2021 pourri, cela a été un stress pour les employés de tout tondre les rares jours de beau temps.

M. Stéphane Pasche demande que l'on se remette dans le contexte et que dans un budget total de 10 millions, on parle de CHF 35'000.-. Si c'est la seule économie que l'on doit trouver pour rester dans le budget, ce n'est pas le bon raisonnement pour lui.

Par rapport à la technique, M. Stéphane Pasche qui a fait du foot précise qu'ainsi à tout moment, les terrains sont de qualités et prêts pour les matches/entraînements.

C'est également un point positif pour le planning hebdomadaire de travail des employés.

Sur des petites choses, cela ne vaut pas la peine de gagner CHF 35'000.- sur un budget de 10 millions, par rapport aux gros avantages que nous rapporteraient ces robots-tondeuses.

M. Valérian Dreier prend la parole et demande le nombre d'année que vivent ces robots, et quel est l'amortissement possible sur ces machines.

Le Syndic M. Didier Haldimann répond que l'amortissement comptable des CHF 35'000 n'est pas en relation avec la durée de vie des robots-tondeuses.

Selon lui qui en a deux depuis 4 ans, ils ne sont jamais tombés en panne et c'est vraiment le rêve. Plus besoin de produits chimiques, de désherber et une qualité de gazon exceptionnelle.

Sur la durée de vie des robots, après 5 ans, cette question n'a pas été abordée lors de la présentation du produit par l'entreprise. Il n'y a pas énormément de marque, celle choisie est Husqvarna.

Si quelqu'un dans l'assemblée à la réponse sur la durée de vie, c'est volontiers pour la communiquer à la Municipalité.

Concernant l'amortissement de la somme de CHF 35'000, selon le Syndic cela se fera au maximum en 3 ans voir 1 an, tout dépendra du budget de l'année en cours.

Cet achat est prévu en 2022 et selon le budget final 2022 on choisira la durée d'amortissement.

M. Didier Blanchard pose la question si du gazon synthétique est prévu prochainement ?

La réponse de la Municipalité est non.

M. Philippe Achard prend la parole pour clarifier la position de la commission de Gestion-Finances. Il est évident que le montant de CHF 35'000 sur un budget de 10 millions paraît ridicule. D'un autre côté il faut trouver des pistes et des moyens de limiter le déficit et ce poste était un signal envoyé et un début de piste pour la commission.

Mme Marie-France Bietry prend la parole pour parler du déficit et comment optimiser le budget. Son attention s'est portée sur le Poste 330 *Vignes* qui est déficitaire depuis 3 ans, pour la somme d'environ CHF - 20'000. Elle se demande pourquoi ce déficit alors que le vin de la commune est bon. Elle demande également s'il y a des projets pour mieux le vendre.

Le Syndic M. Didier Haldimann précise que depuis 2018 malheureusement la situation vinicole n'est pas au mieux un peu partout. Il précise que la Municipalité est très attentive à ce point et cherche des solutions.

Ce n'est pas sur la quantité du vin en vrac que l'on peut dégager des marges mais sur la qualité en bouteille. Il y a des ventes ponctuelles à des collectivités.
Il faudrait faire une réserve communale pour toucher certaines autres Municipalités suisses qui ne sont pas propriétaires de domaines. Ce marché serait principalement en Suisse alémanique. L'idée est de préparer * un flyer de promotion du vin de Perroy * pour avoir des nouveaux clients, car la marge sur la bouteille est plus intéressante.
Le marché du vin est relativement assez compliqué.

Mme Nalini Menamkat prend la parole et demande si la Municipalité est d'accord avec une planification de mesures d'assainissement tel que proposé par le rapport de la commission.

Le Syndic M. Didier Haldimann prend la parole et précise que la Municipalité est également sensible car tout le monde paye des impôts.
Comme l'a bien relevé le rapport il y a toujours eu au final un résultat positif les dernières années. L'idée de base n'est pas de présenter une augmentation des impôts sans savoir le résultat final.
Si la machine devait s'enrayer, il faudrait voir sur quel poste il y a un problème, mais plusieurs postes ne sont malheureusement pas négociables. Les mesures d'assainissement ne toucheraient qu'environ seulement 15 % des postes.

Tout ce qui est réforme sociale, réforme policière, avance thématique, le Nyon Région, les associations intercommunales pour ce qui est de l'eau, de l'épuration il y a peu de marges d'action. Il faut couvrir les frais et ils augmentent entre 0 - 10%.

Actuellement le problème de la commune est plus en regard du système péréquatif.
Perroy fait partie du tiers des communes cantonales qui ont une très forte capacité contributive. La commune est fortement sollicitée pour cela.

Dans les débats du Grand Conseil qui se sont ouverts par rapport au budget cantonal, il y a des grosses discussions sur les communes de l'Ouest qui sont fortement sollicitées.
Cette réforme péréquative qui est en train de se mettre en place devrait être favorable à la commune de Perroy. Pour l'instant il est assez difficile d'avoir une vision d'avenir claire alors qu'il y a beaucoup d'incertitudes politiques.

L'impôt communal, environ 42- 50 %, repart en faveur du canton de Vaud, pour la facture sociale. La moitié du budget communal est redonné au canton.
L'autre moitié est répartie entre les associations qui ont aussi la possibilité de grappiller un peu sur le budget quand cela est faisable.

M. Didier Blanchard pose la question sur l'entretien du Prieuré (CHF 66'000) et demande s'il y a une étude énergétique de prévue, voir également pour les autres bâtiments communaux.

Est-ce que cette question a déjà été débattue auparavant ou est-ce prévu dans le futur ?
Il se pose cette question car tous les bâtiments sont assez abimés.

Le Syndic M. Didier Haldimann le remercie et confirme que les premiers travaux concernent les volets du Prieuré. Certains de ces volets sont en train de tomber. Il y a également de l'entretien du patrimoine qui doit se faire à l'intérieur.

Il y a une année déjà la question de la valeur énergétique avait été discutée et il y a un plan écologique et communal (PEC). Le Syndic a participé à deux séances et il y a des fiches thématiques qui sont en cours de préparation.

Le département géré par Mme Métraux compte 3-4 collaborateurs et à terme il devrait compter 50 personnes. Dès que possible des nouvelles seront données et il est prévu d'améliorer l'état du patrimoine et tout cela passera par des préavis.

Le président demande s'il y a encore des questions sur la rubrique numéro 3. Cela n'étant pas le cas on passe à la rubrique suivante.

Rubrique 4 - Travaux

M. Luc Dreier pose une question sur l'AIEE.

On vient de nous dire que le budget de l'AIEE va augmenter de 8 %, est ce que cela signifie qu'il faut s'attendre à une augmentation de la taxe d'épuration ?

Le Syndic M. Didier Haldimann le remercie de la question. A l'époque M. Dreier ne faisait pas partie du conseil mais la révision du règlement sur l'évacuation des eaux a été discutée et mise en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

Selon le syndic la taxe Eaux claires / eaux usées et épuration va également suivre l'augmentation de 8 % pour équilibrer le budget.

M. Norbert Jotterand prend la parole concernant le service technique. A l'époque il n'y avait pas de convention entre les trois communes, tout le monde se disait solidaire. On se rend compte maintenant que Perroy se retrouve toute seule. Serait-il peut être possible de sous-traiter le travail pour que cela soit plus avantageux ?

La Municipale Mme Juliette Leprince- Ringuet prend la parole au sujet du service technique qui leur est cher.

Elle précise que la convention avec Féchy était avantageuse.

Nous leur facturions 40% pour un temps de travail de 10%. Suite au départ de la commune de Féchy, il est proposé de réduire le temps de travail du service technique de 60 à 50 %.

La Municipalité désire également prévoir une augmentation des émoluments fixes qui passeraient de 1 pour mille à 2,5 pour mille.

A titre de comparaison, la commune de Tolochenaz bénéficie d'un service technique à 60 % avec le même nombre d'habitants que Perroy.

M. Jean-Pierre Perdrizat se pose la même question que M. Jotterand.

Est-ce réellement un gain d'avoir un service technique en interne, quel que soit le pourcentage de temps de travail.

La bonne question est combien coûterait une externalisation de ce travail ?

Il lui semble avoir compris que cette question allait être discutée cette année.

Mme. Juliette Leprince-Ringuet lui répond qu'il a été décidé finalement de garder le service technique en interne. Pour la bonne raison que c'est n'est pas moins cher en l'externalisant et que de toute façon la charge de travail est là.

Si l'on regarde les chiffres des années passées, nous sommes en dessous du budget.
Par exemple les charges fixes du service technique étaient pour

- 2014: CHF 86'000
- 2015: CHF 76'000
- 2016 : CHF 145'000
- 2017 : CHF 67'000

Puis il y a eu le partage entre les autres communes.

Pour l'année 2022 il est prévu CHF 67'000, avec tout le travail de secrétariat fait par le service technique.

Les années précédentes, le taux de 20 % de travail de la boursière était réservé au secrétariat du service technique. Il faudrait donc encore rajouter 20 % sur le budget 2022.

La Municipalité est extrêmement satisfaite du travail de M. Marc André Gremion.

Il est efficace, rapide et on ne trouverait jamais cette qualité de service s'il fallait l'externaliser, la Municipalité en est convaincue.

M. Jean-Pierre Perdrizat reprend la parole et précise que le montant du coût total n'est pas le plus important dans cette discussion.

Il faudrait pouvoir chiffrer le coût d'une entreprise externe pour faire exactement le même travail et voir quelle différence il y aurait, dans le but d'optimiser ces coûts.

Il ne remet pas en question la qualité du travail effectué par M. Gremion.

Mme Juliette Leprince-Ringuet lui demande si cela est une question.

M. Jean-Pierre Perdrizat lui répond que c'est une affirmation

M. Stéphane Pasche répond qu'il est très difficile pour la Municipalité de répondre aux questions de M. Perdrizat.

En effet, le temps d'utilisation du service technique est lié au dépôt des mises à l'enquête.

Chaque année en fonction des dossiers qui pourraient surgir dans l'année, le temps de travail peut varier sans que cela soit prévisible par la Municipalité.

M. Jean-Pierre Perdrizat s'excuse de prolonger la discussion mais il n'a pas besoin de savoir le nombre de dossiers qui vont être traités chaque année.

Peut être simplement en prenant la moyenne des dossiers traités dans les 5-10 dernières années et en faisant une règle de trois on aurait une réponse chiffrée.

Réponse non nécessaire ce soir mais pour nourrir de futures discussions.

Rubrique 5 - Instruction publique et cultes (page 19)

La parole n'est pas demandée

Rubrique 6- Police (page 20)

Mme. Nalini Menamkat demande la parole un peu tardivement sur la rubrique 6.

Elle demande ce qu'est la réforme policière. Le Syndic M. Didier Haldimann lui répond que c'est une excellente question.

Cette réforme date d'il y a quelques années déjà. A l'époque il y avait des polices communales avec des gendarmeries et le tout était clairement séparé.

Puis sauf erreur c'est la conseillère d'état Mme Jacqueline De Quattro qui a initié cette réforme globale.

Depuis les polices communales sont devenues des ASP - Assistants sécurité publique.

A ce titre-là, les communes ont été sollicitées pour une réforme complète.

Les gendarmeries n'intervenaient pas dans le cadre des localités, et les ASP s'occupaient de tâches propres à eux.
Naturellement cette réforme a amené une nouvelle facture, qui sont des charges centralisées au canton et qui sont impactées également par le point péréquatif.

Rubrique 7 - Sécurité sociale (page 21)

Mme. Marie-France Bietry prend la parole et demande ce qu'est la cohésion sociale, car les charges augmentent et on ne peut les maîtriser.

M. Didier Haldimann la remercie pour sa question et lui répond que la cohésion sociale est réglée par la loi sociale. Si on cherche sur internet *loi sociale* on trouve tous les acquis sociaux négociés par le Grand Conseil.

Le mode de subvention est que le 50 % est pris en charge par le canton et l'autre 50 % est facturé aux communes.

Tout est disponible et parfaitement claire sur le web.

Une des explications que la commune a pu obtenir est que la subvention à l'assurance maladie a augmenté suite aux nombreuses personnes qui ont eu des RHT à 80 % (base de leur salaire 100%). Ces personnes ont déposé des demandes d'aides pour payer leur assurance maladie.

Le Président M. Antoine Dreier ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du préavis no 08/2021.

M. Didier Blanchard prend la parole et demande si on a une idée sur le résultat projeté pour 2021.

Le Syndic M. Didier Haldimann le remercie pour la question et lui répond qu'à l'heure actuelle pour les comptes et le budget 2021, il ne peut donner de réponse aujourd'hui.

Ce qui est capital c'est le décompte de la facture sociale finale.

Ce décompte est généralement envoyé entre janvier - mars. Il faut attendre que toutes les communes entrent leurs recettes fiscales, et que le point péréquatif soit calculé.

Ensuite ils écrètent et communiquent le décompte définitif.

Ce calcul peut avoir des incidences de centaines de milliers de francs pour la commune.

Pour l'instant ce qui a toujours sauvé la commune, ce sont les gains qu'elle fait sur les successions et les donations.

Comme expliqué à la commission de gestion, il n'est pas possible de projeter le décès d'une personne qui serait fortunée, ceci ne serait pas très élégant.

Ce type de données est également centralisé et on ne peut estimer ce qui va sortir.

En fin d'année courante on reçoit le décompte des encaissements total des impôts reçus qui fait partie de la force de la commune par rapport au point péréquatif.

Tous ces montants vont apparaître dans le 1er trimestre de l'année.

Il est malheureusement très difficile d'être plus prévisible pour le budget annuel.

Selon M. Didier Blanchard il y a un gros écart entre le Budget planifié et réalisé parfois.

Depuis 15 ans il y a heureusement toujours eu un résultat positif pour la commune et on espère la même chose pour 2022.

Selon le Syndic hormis l'année 2019 où la situation a été un peu *chaude* la commune est chaque fois retombée sur ces pattes.

Par contre il faut être conscient que cela peut changer s'il n'y a pas de successions, ni de donations / impôts aléatoires cela peut poser problème comme en 2019.

Si on devait arriver à une telle situation, il faudrait identifier le pourquoi du comment afin de pouvoir donner une direction.

La parole n'étant plus demandée.

Le président propose de passer au vote de l'amendement proposé par la commission gestion et finance qui est :

❖ **Le poste 357.3141.008 "Terrain de sport - entretien " de CHF 35'000 est supprimé.**

Au vote à main levée, le Conseil, à la majorité (4 abstentions), refuse l'amendement proposé.

Le président propose de passer ensuite au vote sur budget tel que présenté dans le préavis numéro 08/2021 :

Au vote à main levée, le Conseil, à la majorité (1 abstention), adopte le préavis No 08/2021 portant sur le budget 2022.

**8. Préavis No 09/2021 : Demande de crédit de CHF 13'000.- pour l'installation d'un
Nouvel abribus- Arrêt Vinicole côté lac**

Le rapporteur de la commission gestion – finances, M. Ludovic Fatton nous lit le rapport de la commission qui propose au Conseil d'accepter ce préavis comme présenté.

Le rapporteur de la commission technique, M. Norbert Jotterand nous lit le rapport de la commission qui propose au Conseil d'accepter ce préavis comme présenté.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis no 09 /2021.

M. Nicolas Martin demande à la Municipalité si les anciens abribus n'auraient pas pu être utilisés. Mme Hélène Saxer lui répond qu'elle ne sait pas où ils sont. Ils ont été donnés et non vendus selon le syndic M. Didier Haldimann.

Pourquoi un préavis a-t-il été soumis vu le montant de CHF 13'000 ?

Il y a une incidence sur l'esthétique par rapport à l'harmonie de la RC 52. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de demander son avis également au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, à la majorité (2 abstentions), accepte le préavis no 09/2021.

09. Election d'un/une membre (e) à la commission de Gestion et Finances

Suite à la démission de M. Robert Schier (mail du 2 novembre 2021) pour des raisons de gestion de temps, le poste est à repourvoir.

M. Stéphane Bettems propose pour ce poste M. Julien Gaillard. Ce dernier accepte le poste. Le président demande s'il y a d'autres propositions.

La nomination de M. Julien Gaillard est acceptée par acclamation par l'assemblée.

10. Accueil des jeunes citoyens et citoyennes

Le président accueille les 3 nouveaux citoyens présents ce soir

- Valentin Luy
- Hugo Pasche
- Nils Kundert

Il espère que cette première séance leur a plu, la discussion sur le budget n'est pas forcément la meilleure mais l'une des plus importante.

Le président espère que cela les motivera à s'investir dans la politique villageoise et peut être même plus loin. Il leur remet à chacun un petit cadeau de la part de la commune.

Ils sont chaleureusement applaudis par toute l'assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

Mme. Nalini Menamkat pose la question sur le tri du plastique possible à Rolle et pas à Perroy. Le Syndic répond qu'il existe un contrat de recyclage avec la société BeReCycling SA. Il prend note de la question et donnera une réponse ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les municipaux et les membres du conseil pour leur présence et leur souhaite une belle fin d'Année.

La séance est levée à 19h45. Pour ceux qui participent au souper de Noël il y aura une vérification du certificat Covid.

Au nom du Conseil communal :

Le Président



Antoine Dreier



La Secrétaire



Agnèle Kursner